



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	70

DELIBERATION N° DE_2026_045
<i>Finances - Attribution des subventions aux collèges , l'Office de tourisme Intercommunal Baie de Somme Ponthieu Marquenterre et aux associations</i>

Date de la convocation
19 Février 2026

Date d'affichage
19 Février 2026

VOTES
EXPRIMES : 60
POUR : 60
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 3
NPPV : 7

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026

Date de reception de l'AR: 10/03/2026

080-200070936-DE_2026_045-DE

A G E D I

**Deliberation du Conseil Communautaire
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du jeudi 05 mars 2026

Le cinq mars deux mille vingt-six à 15h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à au siège de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

Présents : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Bruno BALESSENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHEIU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEIU), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHEIU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHEIU), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Michel GALIANI (NOYELLES SUR MER), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE),

Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Joanny LEP...
Monsieur Richard RENARD (RUE), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURNAI), Madame
Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-
SOUS-AILLY), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur
Dominique LECERF (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Monsieur Thierry
MIANNAY (YVRENCHIEUX)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Madame Annie TRAUILLÉ (COULONVILLERS) représentée par
Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEU) représentée par
Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS) représenté
par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par
Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Karine DEVISMES (LE CROTOY) représentée par
Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION) représenté par
Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur
Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND) représentée par
Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne
MARTIN (ST RIQUIER)

Absent(s) : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Sébastien HAUTBOUT (CRECY EN
PONTHEU), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Monsieur
Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Daniel
FOUCONNIER (GAPENNES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY),
Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-
PONTHEU), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER)
suppléé par Monsieur Michel GALIANI (NOYELLES SUR MER), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE),
Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Madame Anita MAGNIER (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE),
Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur
Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCHIEUX)

Excusé(s) : Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Jean-Claude
DULYS (FRANCIERES), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE
DIEN), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND),
Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT)

A été nommé(e) secrétaire : Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY)

Objet de la Délibération : Finances - Attribution des subventions aux collèges, l'Office de tourisme
Intercommunal Baie de Somme Ponthieu Marquenterre et aux associations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents ;
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016 créant la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2025_056 du 24 juin 2025 et l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2025 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre approuvés par arrêté préfectoral du 2 juillet 2019, stipulant en son article 5 l'exercice de la compétence facultative relative aux actions culturelles et sportives, et au travers de laquelle la Communauté de Commune s'engage à soutenir les activités sportives et culturelles des collèges du territoire, Marquenterre,

Considérant également les demandes de subventions adressées à la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre pour l'année 2026,
Considérant la compétence tourisme de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre exercée par l'office de tourisme intercommunal Baie de Somme Ponthieu Marquenterre, association régie par la loi 1901 et créée le 19 décembre 2017,
Considérant l'étude des dossiers et l'avis favorable de la Commission Gestion financière et de la prospective budgétaire du 9 février 2026,

Le Président propose à l'assemblée que soient attribuées

- Aux collèges pour l'année 2026, les subventions suivantes :

Collège du Marquenterre - Rue	2 500 €
Collège Jules Roy - Crécy en Ponthieu	2 500 €
Collège Jacques Prévert - Nouvion	2 500 €
Collège Alain Jacques - Ailly Le Haut Clocher	2 500 €

- A l'office de Tourisme Intercommunal Baie de Somme Ponthieu Marquenterre, une subvention de 511 262.77 € dont 61 262.77 € affectés à la couverture maximale des charges de mise à disposition de personnel communautaire et signée la convention en annexe de la présente
- Aux associations pour l'année 2026, les subventions suivantes :

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026

Date de reception de l'AR: 10/03/2026

080-200070936-DE_2026_045-DE

A G E D I

ASSOCIATIONS	Attribution commission
LES ARCHERS DU HAUT CLOCHER (ASC Ailly le Haut Clocher)	500,00 €
ASSOCIATION HANDBALL DES ANCIENS ELEVES - AHAE AILLY LE HC	1 000,00 €
TENNIS CLUB DE AILLY LE HAUT CLOCHER	500,00 €
VALLOIRES DOMICILE (Argoules)	1 000,00 €
SPORT ET DETENTE CRAMONTOIS	500,00 €
CLUB SPORTIF CRECEEN FOOT	1 000,00 €
ASSOCIATION MILLE ET UNE FEUILLES (bibliothèque associative Crécy)	500,00 €
AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE CRECY (hand)	1 000,00 €
EPM LE CYRANO CRECY EN PONTTHIEU	14 000,00 €
E M H I S A R C MUSEE CRECY EN PONTTHIEU	2 000,00 €
COMMUNES DE LA FORET DE CRECY	750,00 €
LES AMIS DES MUCHES DE DOMQUEUR	500,00 €
ASEC 80 ESTREES LES CRECY	500,00 €
MANIFESTATION MEDIEVALE ESTREES LES CRECY	650,00 €
FAVIERES EN FORME	300,00 €
CONFRERIE DE LA MOULE DE BOUCHOT (Fort Mahon)	500,00 €
ASSOCIATION DETENTE ET LOISIRS / FORT MAHON	500,00 €
ROBIN DES DUNES FORT MAHON	500,00 €
BEACH TENNIS COTE PICARDE / FORT MAHON	400,00 €
LES VOILES DU MARQUENTERRE / FORT MAHON	1 000,00 €
CCHO CYCLYSME HAUTVILLERS	750,00 €
CYCLO SPORT CROTELLOIS	500,00 €
FANFARE VIV'LONG	800,00 €
APPL DE LONG (PATRIMOINE)	400,00 €
AAPM AU PARADIS DES PECHEURS DE LONG	700,00 €
FOYER RURAL EN MILLENCOURT EN PONTTHIEU	350,00 €
US NEUILLY L HOPITAL	500,00 €
TENNIS CLUB DU CANTON DE NOUVION	500,00 €
SPHINX BADMINTON CLUB (Nouvion)	500,00 €
CLUB DE REMISE EN FORME NOUVION	500,00 €
AAAAE NOUVION (HANDBALL)	1 000,00 €
LES ARCHERS PONT REMOIS	500,00 €
ASSO DES AMIS DE L ORGUE DE L ABBAYE DE VALLOIRES PONCHES	650,00 €
LE PAX QUEND	8 000,00 €
LES QUENNOIS CHANTENT (Quend)	500,00 €
AS RUE FOOTBALL	1 000,00 €
UNION DES PONGISTES DE RUE	800,00 €
HARMONIE MUNICIPALE DE RUE	500,00 €
TENNIS CLUB DE RUE/LE CROTOY	1 200,00 €
JUDO CLUB DE RUE	700,00 €
ATELIER DE L UPHV (Saint Riquier)	300,00 €
FOYER POUR TOUS ST RIQUIER	500,00 €
FOOTBALL CLUB CENTULOIS	1 500,00 €
ASSOCIATION CYCLISTE CENTULOISE / SAINT-RIQUIER	750,00 €
VIVA VRON	800,00 €
CHEMINS DE FER DE LA BAIE DE SOMME	5 000,00 €
FESTIVAL DE L'OISEAU	10 000,00 €
TOTAL	66 800,00 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, p
pas part au vote, décide :**

- **D'approuver les subventions 2026 comme présentés ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération ;**
- **De procéder au versement sous les comptes 65748 et 657382.**

Résultat des votes

Pour : 60

Farcy Pascal
Berthe Antoine
Balesdent Bruno
Patte Claude
Bourgois Thibault
Dufour Grégory
Bordet Xavier
Gamard Marcel
Traullé Annie représentée par Farcy Joël
Level Hervé
Labry Jean Louis représenté par Patte Claude
Gérard Olivier
Delannoy Dominique
Alexandre Isabelle
Wallet Daniel
Baillet Alain
Kraemer Eric
Van Riek Onghena Marie José
Pruvot Jean Paul
Noël Frédéric
Deleens Stéphane
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud représenté par Philippe Evrard
Delorme Véronique
Devismes Karine représentée par Delorme Véronique
Delcourt Pierre
Bourlo Pascal
Pley Olivier
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Dulary Murielle
Pierrin Philippe
Gallet Gérard
Hertault Claude
Conty José
Forestier Maurice
Delcourt Amandine
Boucart Jean Charles représenté par Forestier Maurice
Monflier Bernard
Balsamo Martial suppléé par Galiani Michel
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Pouilly Alain
Roucoux Annie
Ducastel Mejri Sophie
Volant Marc

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026

Date de reception de l'AR: 10/03/2026

080-200070936-DE_2026_045-DE

A G E D I

Fourdinier Marie Claire représentée par Volant Marc
Bost Patrick
Porquet Joël
Lepaysan Joanny
Carouge Gisèle
Renard Richard
Gouesbier Francis
Martin Jocelyne
Monin Yves représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent
Poupart Patricia
Soubry Patrick
Lecerf Dominique
Marcassin Daniel
Miannay Thierry

Contre : 0

Abstentions : 3

Mouton Eric
Cat René
Leprince Etienne

Ne prend/prennent pas part au vote : 7

Doyer Mathieu
Crépin Maurice
Bouchez Franck
Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck
Martin Jean Luc
Pecquet Jean Marie
Thueux Jacky

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT

